

50/15-16

nicht zu bestrafen, sondern ihm "die Liberation erfolgen [zu] lassen".
 "Lettre du Ballif de Lugano François Kreuel au Canton de Zoug."

Kopie. Dorsualnotiz von Beat Fidel Zurlauben.
 AH 50, 62-65 - Seite 65 leer

16

1602 Juli 27., Solothurn

A

SCHULDSCHEIN, AUSGESTELLT VOM FRANZ. AMBASSADOREN MERY DE VIC
 ZUGUNSTEN DER ERBEN VON HPTM. HANS SPENGLER SEL.

"Mery de Vic Sieur de Moran[d] Conseiller du Roy [H e i n r i c h IV.] en
 Son conseil d'estat et Son Ambassadeur aux ligues de Suisse et grizons Sur
 la remonstrance a Nous faicte par les Heritiers [- u.a. Ludwig S p e n g-
 l e r -] de feu Hans Spengler Cappitaine avec Jost L u s s y d'une enseigne
 de ... [300] Hommes de pied de la nation de Suisses du regiment du feu Col-
 lonel [Sebastian] T a n n e r qui fut employe pour le service du Roy [H e i n-
 r i c h III.] au pays de dauphine en l'annee m^c lxxv [= 1575], Qu'estans ...
 Spengler et Lussy decedez Les Cappitaines Ludovicq Sagenser [S e g e s s e r]
 de lucerne et Gaspard W a s e r¹ d'undervalden [konkret Nidwalden] leur
 auroient succedez et demeurez Cappittaines en ladicte enseigne Jusques au
 licentesment dudict Regiment [1575] Ausquelz Sagenser et Waser ensemble aux
 Cappittaines de Trois autres Enseignes dudict Regiment Messieurs [Jean de
 Bellièvre, Sieur] de H a u l t e f o r t et [Nicolas de Harlay, Sieur] de
 S a n c y cy devant conseillers en sondict Conseil d'estat et ses Ambassa-
 deurs ausdictes Ligues auroient dez le ... [12] ... Apuril ... [1579] baille
 obligation de la somme de ... [45846] escuz de ... [4] testons piece a eulx
 deus de Reste de plus grande somme en revient & appartient ausdicts Sagenser
 et Waser La somme de ... [11581] escu² Sur laquelle leur auroient este paye
 la somme de ... [751] escu en principal dez le ... [12] ... aoust ... [1582]³
 en semble les Interests a ... [8%] ... Jusques audict Jour⁴ desdicts ...
 [11581] escu Tellement qu'il ne leur Reste plus deub que la somme de ...
 [5415] escuz ... [2] testons Laquelle somme de ... [5415] escuz ... [2] tes-
 tons deubs audict Sagenser Il avoict despuis transporté au Sieur Gaspard
 P h i f f e r ... [de] Lucerne auquel en auroict este baille obligation par
 Messieurs Les commissaires & Controlleurs du Renouvellement D'alliance du
 ... [12] ... aoust ... [1682 richtig 1582] Qui nous a este representee par

lesdicts heritiers dudict Hans S[p]engler avec une declaration escripte & signee de la main dudict Gaspard Pfiffer par Laquelle Jl Cognoist et Declare que Ladikte somme de ... [5415] L ... [2] testons Jl en appartient ausdicts heritiers dudict Spengler La somme de ... [3256] L⁵ De laquelle somme Ledict Phiffer Consent qu'il soit baille obligation ausdicts Heritiers ausquelz Jl en fait transport ensemble ... [avec les] jnterests. Nous Requerans Lesdicts heritiers leur bailler ladikte obligation affin de s'en ayder a l'advenir comme bon leur semblera sans avoir pour ce Regard Rien de Commung avec ... Gaspard Phiffer Ce que leur avons accorde ainsy qu'il a este observe de tous Temps en semblable obligations d...ser[?]⁶ et en bailler de particulieres quand les partyes l'ont requis Et par tant Nous avons promis & promettons par ses presentes ausdicts Heritiers dudict deffunct Spengler ou a ceulx qui auront leurs droictz Leur faire payer Ladikte somme de ... [3256] L a raison de ... [4] testons pour escu des deniers[?]^{7,8} Qui seront par Sa Majesté ordonnez pour l'acquict des debtes de suisse Concurramment Et au prorata des anciennes debtes & tout ainsy que ledict Phiffer en eu peu estre paye par Vertu de ladikte obligation du ... [12] ... aoust ... [1582] & avec les mesmes conditions d'Interestz de ... [8%] Tant de ce qui est deub du passé que pour l'advenir Lequel Interestz diminuera au prorata des payemens qui se feront sur le principal ainsy qu'il est accoustumé, au payement de laquelle somme demeureront obligez Et ypothecquez Tous les biens de sadikte Majesté & des Couronne de france present et advenir & Moyennant la presente obligation Nous en avons fait endosser la susdicte baille comm...[?]⁹ est ausdict Gaspard Phiffer a la descharge de sa Majesté pour ... laquelle sy besoing est Nous promettons faire rattiffier & avoir agreable ... [?]¹⁰ Que Nous avons signes de nostre Main et a Jcelles fait sceller du Cachet de nos armes En la presence de M.^e Claude L e s e r g e n t Conseiller du Roy et auditeur en sa chambre des Comptes de paris envoye ecpres par sa Majesté pour nous assister aux Comtes desdicts Collonnels et Cappitaines Qui a pareillement signe & Cachette ...

signe M. de Vic

et plus bas Lesergent"

Die nachfolgenden Quittungen und Vidimierungen s. AH 50/16A

- 1) In Zurlaubens HM V 19 irrtümlich Gasser geschrieben.
- 2) Zahlenangaben sind unterstrichen.
- 3) Diese Passage ist unterstrichen.
- 4) Die letzten 3 Wörter sind unterstrichen.
- 5) Zahlenangaben sind unterstrichen.

50/16-16A

- 6) de la Roux
 7) de la Roux
 8) Zahlenangaben sind unterstrichen.
 9) laquelle
 10) au present = ces presents?

Vidimierte Kopie, in franz. Sprache - AH 50, 98-100

16 A

1602-1626

A

QUITTUNGEN UEBER DEN ERHALT VON ABZAHLUNGSRATEN UND ZINSEN

Gehört zu AH 50/16

"i.

Ce jourd'huy xxix.^e [= 29] Juillet m vj.^c deux [= 1602] a este paye par M.^e Claude l e R o u x conseiller du Roy [H e i n r i c h IV.] et tresorier general des ligues de suisse & Grizons ou son Commis au S.^r Ludovic Spingler [S p e n g l e r] filz et Heritier de Hans spingler [S p e n g l e r] Cappitaine desnomme en la presente obligation¹ la somme de ... [571] escuz de quatre Testons piece² en mesmes especes Sur et en desduction de la somme de ... [3256] L testons qui Estoient deue en principal par le Roy [H e i n r i c h III.] audict Hans Spingler pour les Causes contenues en cedit Contract De laquelle somme de ... [571] L ... Spingler a ce jourd'huy passe quictance a l'acquict dudict... Le Roux la quelle & le present endossement ne serviront que d'Ung seul acquict faict soubz le seing et scel de ces armes a solleurre ... signe Ludovic Spingler & Cachetté

ij.

Plus Ce jourd'huy ... [1. August 1602] a este payé par ... l e R o u x ou son Commis audict ... S p i n g l e r ... la somme de ... [103] escus de ... [4] testons piece & ... [26] solz monnoye sur et en desduction de ... [2685] L qui Restent deubz En principal par le Roy [H e i n r i c h IV.] audict Spingler pour les Causes contenues en Jcelluy De laquelle somme de ... [103] escuz ... [26] s. Il a passe quictance Laquelle et le present endossement Ne serviront que d'Ung seul acquict faict soubz le seing et sel de ses armes a Solleurre ... signe Ludovic Spingler & Cachette.